



Circuit Normandie 2026 CSO

Règlement

Mise en place d'un circuit de CSO sur le modèle du Grand National, visant à mettre en valeur les « Grand Prix Amateur » dans notre région.

ARTICLE 1 :

Les participants sont des cavaliers de la région Normandie licenciés dans un club régional à J-1 de la clôture des engagements, exception faite pour les cavaliers licenciés à l'ACF ou la SHF à condition qu'ils soient domiciliés en Normandie.

Ils acquièrent des points sur chaque étape permettant d'établir un classement provisoire, sur des épreuves qui se déroulent exclusivement sur le territoire régional, entre le 1 janvier 2025 et jusqu'au jour de la finale.

Ce circuit comporte trois catégories :

Catégorie Amateur Élite : sur les GP 130

Catégorie Amateur 1 : sur les GP 115- 120 (à choisir)

Catégorie Amateur 2 : sur les GP 110

Les côtes des obstacles devront être respectées et feront l'objet de vérification.

Lors de la finale, un cavalier ne pourra participer à la finale qu'avec un seul cheval par catégorie et uniquement dans deux catégories.

ARTICLE 2 :

Le classement avant la finale se fera par addition des points obtenus par le cavalier sur tous les concours déclarés qualificatifs sur l'année 2025, auxquels il a participé dans sa catégorie selon le barème suivant :

15 pts pour le premier,

14 pour le second,

13 pour le troisième et ainsi de suite jusqu'au 15ème avec 1 point.

Au-delà, le cavalier ne prend plus de points quel que soit son résultat et son classement.

Tout cavalier ayant participé au moins une fois à une épreuve du Circuit Normandie se verra attribuer au moins un point.

Les concours du Circuit Normandie se verront attribués un coefficient 2 pour l'attribution des points au classement permanent FFE. Le championnat de Normandie CSO amateur est un support du Circuit Normandie, les cavaliers y participant acquièrent des points suivant leur classement sur le total du championnat.

Le nombre de points sera affiché régulièrement et il appartiendra à chaque cavalier de contrôler les résultats affichés et de faire rectifier, le cas échéant, dans un délai de 1 mois après parution durant l'année et dans un délai de 5 jours après la dernière parution avant la finale.

Si un cavalier participe à une épreuve qualificative avec plusieurs chevaux, seul le meilleur résultat est pris en compte. Le classement se fait par cavalier et non par couple.

Pour prétendre figurer au classement général, un cavalier devra avoir participé à au moins **2 étapes** qu'importe le nombre de tour par étape



Circuit Normandie 2026 CSO

Règlement

ARTICLE 3 (Épreuves qualificatives) :

Tout organisateur d'une étape du Circuit Normandie peut inscrire des épreuves de son concours comme qualificatives de ce circuit, sous accord de la commission CSO et en respectant le nombre de participants par journée autorisé par la commission CSO, aux conditions suivantes :

- Chronométrage électronique ;
- Piste principale pour les épreuves du circuit soit un terrain de dimensions suffisantes (mini 80 x 40) et de bonne qualité ;
- Niveau jury et chef de piste normands, minimum candidat national élite ;
- Engagement de l'organisateur d'adresser une copie des résultats au COREN, avec autorisation au COREN de présenter ces résultats sur son site sous la forme qui conviendra au COREN ;
- Annoncer dans l'avant programme FFE par la mention « qualificative pour le Circuit Normandie » ;
- **Respecter les règles d'utilisation du kit de communication COREN ;**
- **Accepter et accueillir les partenaires du circuit sur l'étape en leur réservant GRATUITEMENT un espace nu de 16m²** (prévenir le COREN pour approbation en cas de concurrence des partenaires de l'organisateur) ;
- Accepter le tarif des dotations par épreuve soit :

GP125 : 1200€

GP115 : 800€

GP105 : 600€

Les montants des dotations doivent être respectés à minima, l'organisateur peut en prévoir une supérieure. Le tarif des engagements est libre mais il doit être inférieur ou égal à **4% de la dotation pour les 125 ; 4,5% de la dotation pour les 115 ; 5% de la dotation pour les 105.**

- **La catégorie 125 devra être obligatoirement une épreuve au barème A au chrono avec barrage, pour les catégories amateur 2 et 1, il sera recommandé d'organiser suivant le même barème ou en barème super 10.**
- Les épreuves Circuit Normandie doivent être prévues la même journée et à la suite et le dernier jour du concours.

ARTICLE 4 (Finale du circuit) :

Les points acquis lors des différentes étapes seront pris en compte pour la finale. Auquel viendra s'ajouter les points obtenus lors des deux jours de la finale.

Sur la finale, les dotations, au minimum, devront être de :

- | | |
|------------------|---------------------|
| • GP 125 : 1000€ | • GP125/130 : 1200€ |
| • GP 120 : 600€ | • GP120 : 800€ |
| • GP 115 : 400€ | • GP110 : 600€ |

La finale du circuit se déroulera sur 2 épreuves : le samedi, une épreuve au barème A au chrono avec un coefficient de 1,5 pour le classement final et le dimanche, une épreuve au barème A au chrono avec barrage avec un coefficient de 2 pour le classement final.

Tous les cavaliers ayant participé à la 1ère épreuve seront qualifiés pour la 2ème épreuve.

Lors des parcours de la finale, les cavaliers éliminés ou ayant abandonnés se voient attribuer -20 points.



Circuit Normandie 2026 CSO

Cahier des charges

Au terme de l'épreuve au barème A au chrono du 1^{er} jour, les points seront les suivants :

- 22,5 pts pour le premier,
- 21 pts pour le second,
- 19,5 pts pour le troisième et ainsi de suite jusqu'au 15^{ème} avec 1,5 point.

Au terme de l'épreuve au barème A au chrono avec barrage du 2^{ème} jour, les points seront les suivants :

- 30 pts pour le premier,
- 28 pts pour le second,
- 26 pts pour le troisième et ainsi de suite jusqu'au 15^{ème} avec 2 points.

Le classement sera établi suivant le classement général. Si le cavalier qui arrive 2^{ème} ne fait pas parti du classement Circuit Normandie, le cavalier classé du circuit suivant dans le classement n'acquière pas les points du 2^{ème} de l'épreuve générale.

En cas d'égalité de points, le classement du 2^{ème} jour de la finale prévaut.

Les cavaliers ayant deux chevaux d'engagés dans des épreuves de la finale doivent sélectionner leur monture pour le Circuit avant le début de la première épreuve du samedi et l'annoncer au jury avant la reconnaissance.

Pour le classement final, s'ajoutent ensuite les points du grand prix du 2^{ème} jour correspondant au classement de l'épreuve générale.

Sera déclaré champion du Circuit Normandie le cavalier totalisant le plus de points au total des épreuves qualificatives et des 2 épreuves de la finale.

Si souhait de l'organisateur, engagement terrain possible sur les épreuves.

Le week-end de la finale, la piste principale est réservée aux épreuves du Circuit Normandie.

La structure accueillant l'organisation d'une étape du Circuit Normandie quelle que soit la discipline ou le niveau s'engage à :

- **Participer à la réunion des organisateurs du circuit prévue à la suite de la réunion d'harmonisation des date.**
- **Prévoir, à la demande du COREN, une réunion avec le speaker du concours, le Président de jury et l'organisateur pour préparer et briefer les équipes sur la communication de l'étape et/ou de la finale.**
- Valoriser l'image du Comité Régional d'Équitation de Normandie et à ne pas nuire à l'image de ce dernier et à celle de la FFE.
- Respecter les actions suivantes :

I – Visibilité du COREN :

- **Mise en place des banderoles COREN fournies visibles du public et des médias. Ces banderoles doivent être dans le champ des objectifs.**
- **Annonce speaker : « Étape du Circuit Normandie 2026 organisé par XXXX sous l'égide du Comité Régional d'Équitation de Normandie ». Lecture minimale, deux par heures.**
- **Présence du logo du COREN ou du circuit sur tous les documents officiels (Start-list, résultats, horaires, plan du parcours, dossards, protocoles, plan du site...) & supports de communication (site Internet, affiche...).**



Circuit Normandie 2026 CSO

Cahier des charges

A/ Remise des Prix lors de la finale du circuit :

Les Remises des Prix doivent se dérouler suivant un protocole précis (Annexe I) :

- Présence d'une banderole COREN dans le champ des objectifs.
- Annonce speaker.

Exemple : « Le trophée est offert par le Comité Régional d'Équitation de Normandie et ses sponsors ... »

B/ Divers

- Un(des) représentant(s) du COREN doit être nourri(s) et reçu(s) dans les meilleures conditions.
- Le Circuit Normandie est l'évènement principal du concours, la communication et les horaires des épreuves dans le concours devront être faites en concertation avec le COREN.
- Un ou plusieurs emplacements devront être prévus pour les banderoles du COREN et sponsors.
- Des photos libres de droit montrant la visibilité du COREN devront être envoyées au responsable de la communication du COREN dans un délai maximal d'une semaine après la dernière épreuve.
- Un bref compte rendu du concours devra être envoyé au responsable de la commission de la discipline, ainsi qu'au COREN dans un délai maximal d'une semaine après la dernière épreuve. Il faut y joindre les résultats des épreuves ainsi que les podiums.
- **Pour la finale, l'organisateur doit bloquer des places (une vingtaine) pour permettre aux cavaliers qualifiés pour la finale de s'engager OU réserver les 15 places invitées pour les cavaliers finalistes au tarif normal de l'engagement.**

C/ Communication

- Le COREN s'engage à remettre par mail dans un délai de 8 jours ouvrés après acceptation de la candidature, le logo du COREN et du Circuit Normandie en format .JPG et ESP.
- **Le logo du COREN ou/ et du Circuit Normandie du circuit doit être utilisé sur tous les documents officiels précités en préambule de l'article I.**
- Toute autre utilisation du logo du COREN ou/et du Circuit Normandie ne peut se faire sans autorisation du dit organisme.
- L'utilisation du logo du COREN ne peut être faite en dehors de l'évènement.
- Le comité d'organisation pourra venir récupérer au COREN au lendemain de la date de clôture par la FFE les flots et récompenses listées en article IV.

II– Aspect financier :

La totalité des recettes d'organisation sont au bénéfice de l'organisateur, à l'exception de la quote-part sur les engagements qui est réservée à la FFE. En aucun cas, le COREN ne peut prétendre au versement de tout ou partie des recettes du concours, toutcomme l'organisateur ne peut prétendre à aucun versement numéraire de la part du COREN.

III– Partenariat :

Les partenaires du COREN doivent disposer de plusieurs espaces nus de 16 m2. L'organisateur accepte en candidatant d'accueillir les partenaires du Circuit Normandie. Toute liberté est laissée à l'organisateur pour gérer des opérations de partenariat complémentaires, après avis du COREN.



Circuit Normandie 2026 CSO Cahier des charges

IV– Apport du COREN :

- Pour les étapes :

- Intégrer le visuel du Circuit Normandie sur les plaques des 3 épreuves du Circuit Normandie

L'organisateur devra obligatoirement prévoir des cadeaux pour tous les concurrents classés selon les dispositions du règlement des concours.

- Pour la finale :

Le COREN s'engage à remettre des lots à l'organisateur de la finale du Circuit Normandie au lendemain de la clôture des engagements (à récupérer au COREN) comme suit :

- Une coupe,
- Des plaques pour les 8 premiers,
- Des flots pour les 8 premiers,
- Des lots pour les 8 premiers,

V– Remise des prix et lots :

Les lots, coupes, plaques et flots sont fournis par le COREN comme décrit dans l'article IV. L'organisateur devra obligatoirement prévoir des cadeaux complémentaires pour tous les concurrents classés.

VI– Environnement :

Chaque étape du Circuit Normandie est aussi l'occasion de se retrouver et de partager des moments conviviaux, l'organisateur s'engage à une animation de qualité, un environnement soigné et sécurisé, une décoration de piste, une restauration de qualité, accessible à tous les budgets. Cela implique aussi une bonne organisation générale qu'une conduite ne conduise pas à des horaires impossibles.

VIII– Sanctions :

A/ A priori

En cas de non-respect du cahier des charges, des conditions techniques ou du règlement FFE en vigueur, le COREN se réserve le droit d'annuler la compétition et de la transférer à un organisateur répondant aux critères.

B/ A posteriori

En cas de non-respect du cahier des charges, des conditions techniques ou du règlement FFE en vigueur, le COREN se réserve le droit de ne plus accepter aucune candidature de l'organisateur sur une période à sa discrétion.

IX– Contraintes exceptionnelles :

En cas de contrainte réglementaire impérieuse imprévisible au moment de la candidature, le COREN s'engage à en informer l'organisateur dans les plus brefs délais et l'organisateur s'engage à en respecter les conditions.